

Financer sa formation avec le CPF



SOMMAIRE

Qu'est-ce que le CPF

Montant accordé

Nouvelle réforme

Nos formations éligibles

Comment monter son dossier CPF ?



Découvrez nos formations
éligibles au CPF et obtenez le
financement partiel ou total de
votre formation grâce à votre
solde disponible sur votre
Compte Personnel de Formation !



QU'EST-CE QUE LE CPF ?

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif de financement public de formation. Il est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif).

MONTANT ACCORDÉ

- Le compte CPF est alimenté à hauteur de 500 € maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5000 €.
- Vous devez vous rendre sur le site internet ou sur l'application mobile mon compte formation pour consulter votre solde.

Site internet : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

AppleStore : <http://ow.ly/5sTc50xgSvx>

PlayStore : <http://ow.ly/HT7o50xgSvy>



NOUVELLE RÉFORME

- Depuis le 26 février 2026, de nouvelles règles encadrent l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF), le montant mobilisable via le CPF pour certifications du Répertoire Spécifique est désormais plafonné à 1 500 € par dossier.
- Les titulaires qui réalisent une inscription à une formation doivent payer cette participation financière obligatoire, à l'exception des :
 - demandeurs d'emploi
 - titulaires qui bénéficient d'un financement de la part de leur employeur
 - titulaires qui bénéficient d'un financement de la part de leur OPCO, d'un accord de branche, d'un accord de groupe ...
 - titulaires qui mobilisent leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)
 - titulaires qui bénéficient d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle » (AT/MP)
 - titulaires de CPF bénéficiant d'abondements ou de dotations pour tout autre cas ne seront pas exonérés (compte engagement citoyen, fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants ...).

NOS FORMATIONS ELIGIBLES AU CPF

*PRINCE2 Foundation
(PRINCE2 – gestion de
projet – niveau fondation)*

*PRINCE2 Foundation et
mise en pratique*

Méthode de gestion de
projet la plus utilisée sur le
plan international

*ITIL 4 Foundation
(Optimisation des
opérations IT avec les
besoins stratégiques de
l'entreprise)*

Référentiel incontournable
de la gestion des services
informatiques

Ces formations éligibles au CPF visent également à réussir la certification « PRINCE2 – gestion de projet – niveau fondation » ou « ITIL4 Foundation – Optimisation des opérations IT avec les besoins stratégiques de l'entreprise » certifiées par PeopleCert.

NOS FORMATIONS ELIGIBLES AU CPF

PMP

*pour conduire et piloter
un projet innovant
avec des méthodes agiles*

Certification mondialement
reconnue en gestion de
projets et gérée par le PMI

Cette formation vise à réussir la certification « Conduire et piloter un projet innovant avec des méthodes agiles » de l'organisme certificateur ORIIIONS. Par ailleurs, le contenu de cette formation permet également de couvrir tous les objectifs de la formation PMP.

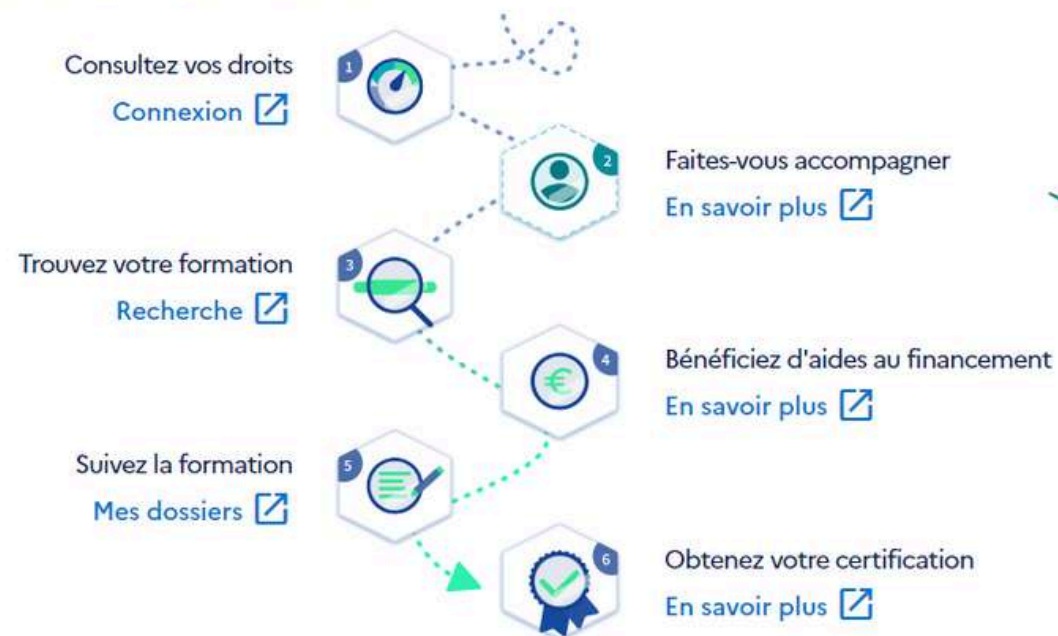


COMMENT MONTER SON DOSSIER CPF ?



Développez vos **compétences**

Comment ça marche ?



Rendez-vous sur le site
internet ou l'application mobile
mon compte formation

Site internet

AppleStore

PlayStore

Créer son compte

Votre inscription à Mon compte formation vous permettra :

- De découvrir de quelle somme vous disposez pour vous former
- De trouver votre formation
- De vous inscrire à votre formation
- De régler votre formation avec les droits que vous avez acquis



Avant de commencer, munissez-vous de votre numéro de Sécurité Sociale. Il vous sera demandé pour vous connecter

Création de compte

Étape 1 sur 6

Commencez par renseigner votre identité.

Numéro de sécurité sociale ?

Nom de naissance

Saisissez uniquement votre nom de naissance

→ CONTINUER

Pour vous inscrire :

1. Rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'Appli
2. Cliquez sur « Création de compte »
3. Complétez les champs requis pour renseigner vos données personnelles (nom, numéro de sécurité social, adresse e-mail,...) puis validez les CGU pour activer votre compte
4. Votre compte est désormais activé, vous pouvez désormais découvrir de quelle somme vous disposez pour vous former.

Consulter ses droits

Vos droits s'affichent sur la page d'accueil

Développez vos **compétences**

Comment ça marche ?

Consultez vos droits
0,00 € [🔗](#)



Faites-vous accompagner
[En savoir plus](#) [🔗](#)



Trouvez votre formation
[Recherche](#) [🔗](#)



Bénéficiez d'aides au financement
[En savoir plus](#) [🔗](#)



Suivez la formation
[Mes dossiers](#) [🔗](#)



Obtenez votre certification
[En savoir plus](#) [🔗](#)



Cliquez sur «Consultez vos droits»
pour en consulter le détail

← Vos droits formation

Vos droits en euros

MONTANT DISPONIBLE

[🕒 Consulter l'historique](#)

[🔍 Chercher une formation](#)

Votre avis sur la consultation de vos droits

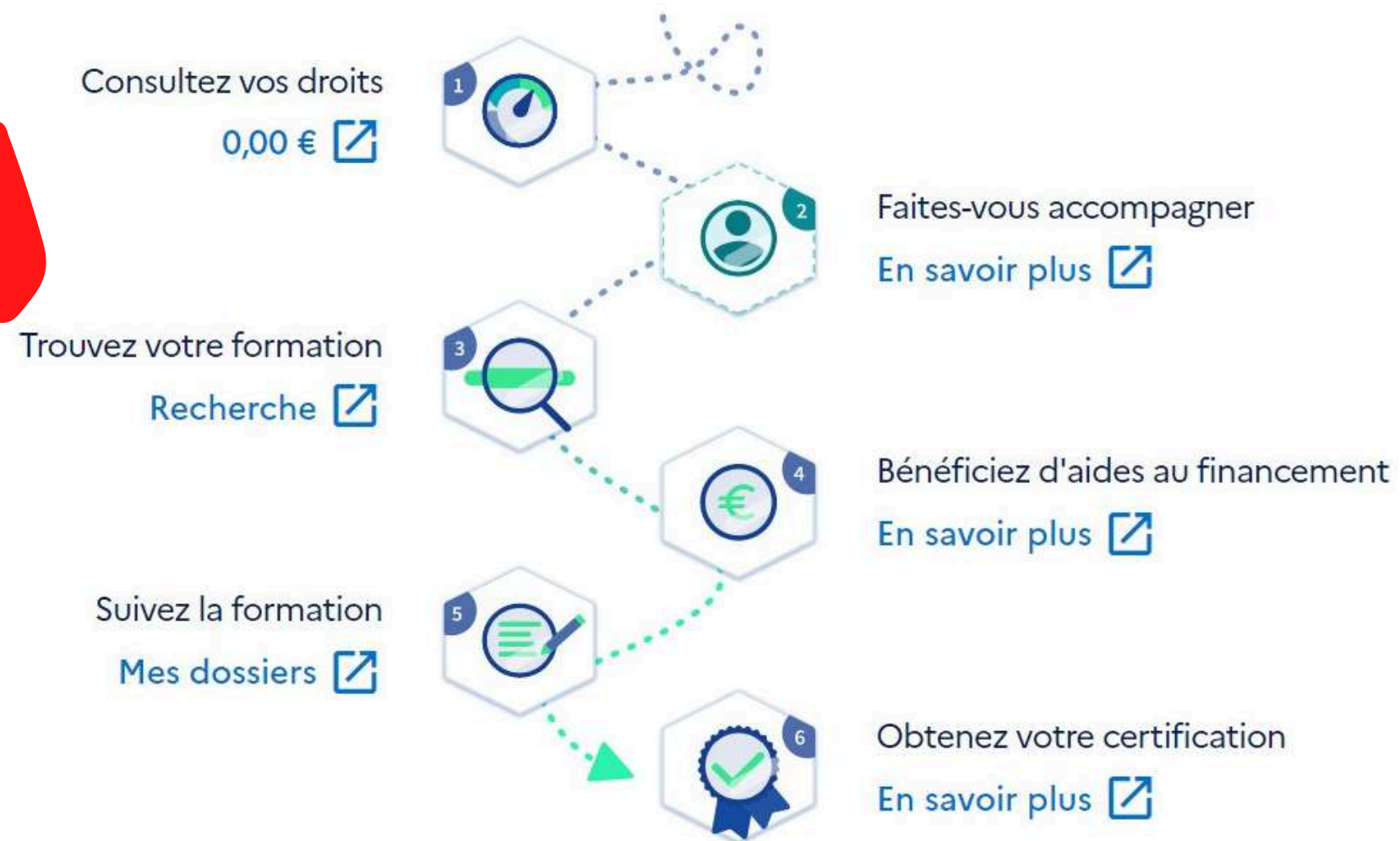
Je donne
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

Trouver votre formation

Développez vos **compétences**

Comment ça marche ?



Recherche de formation

A search bar with a profile picture of a man and a search icon. The text "Chercher une formation..." is followed by "PRINCE2".

1. Entrez le nom de votre formation

Comment souhaitez-vous suivre votre formation ?

Two buttons for selecting the training modality:

- En présentiel** (In person)
- À distance** (Distance)

2. Sélectionnez la modalité (en présentiel ou à distance)
3. Accédez aux filtres pour faciliter votre recherche (explications page suivante)

Filtrer sa recherche

Plusieurs filtres sont à votre disposition :

- par prix
- par organisme de formation
- par date de disponibilités
- par note des avis clients (4 étoiles minimum)
- par évaluations
- par rythme de formation (soir, weekend,...)
- par durée
- par niveau de sortie (Bac+5,...)

Filtres

Évaluations

★ À partir de...

Rythme

En journée

En soirée

En semaine

Le week-end

Temps plein

Temps partiel

Plusieurs rythmes possibles

ANNULER

AFFICHER 27 RÉSULTATS

Créer un dossier de formation

Une fois que vous avez trouvé votre formation :

- lisez bien la description détaillée
- vérifiez les prérequis
- sélectionnez la date si besoin
- cliquez sur "Créer mon dossier d'inscription"

← Formation

FORMATION DE
PRINCE2 Combi (Conduire et piloter un projet innovant avec des méthodes agiles)

💡 Il existe d'autres formations certifiant Conduire et piloter un projet innovant avec des méthodes agiles à distance, jetez-y un coup d'œil !

[VOIR LES AUTRES FORMATIONS](#)

Proposée par QRP FRANCE

Rythme et durée

🕒 35 h - En journée • En semaine • Temps partiel

📄 Description détaillée
Contenu, objectifs...

★ Évaluations
4,4 / 5 (2)

✅ Certification et métiers accessibles
Conduire et piloter un projet innovant avec des méthodes agiles
Jusqu'au 29/09/2027

Le financement

Détails du financement

Prix de la formation (Frais d'examen inclus)

2 398,80 €

Vos droits formation

1 session disponible, du 04/03/2024 au 22/03/2024

[DEMANDER UN DEVIS](#)

France connect

Vous serez redirigé vers le portail France connect pour vous authentifier.

Connexion FranceConnect+

Nouveau ! FranceConnect+ assure la sécurité de votre CPF grâce à l'Identité Numérique La Poste.



Choisissez une entité de confiance où vous pouvez facilement retrouver vos identifiants et mot de passe pour vous connecter.

Je choisis un moyen pour me connecter sur:

Mon Compte Formation



J'utilise l'application
L'Identité Numérique La Poste

Votre solde est insuffisant

Si vos droits ne suffisent pas pour financer la totalité de votre formation, il y aura un reste à payer. Pour vous acquitter du reste à payer, plusieurs possibilités s'offrent alors à vous :

- ***Régler le reste à payer avec vos fonds propres***

Le reste à payer est à régler en ligne, sur la plateforme (après validation de votre inscription en formation par l'organisme). Le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire en une seule fois. (site de paiement sécurisé mis en place par la Caisse des dépôts et consignations).

- ***Demander l'aide d'un conseiller en évolution professionnel (CEP)***

Vous pouvez bénéficier, gratuitement de l'aide, d'un CEP pour vous accompagner dans vos démarches et dans la recherche de financements. Pour trouver le conseiller selon votre situation et votre localisation, [cliquez ici](#).

- ***Bénéficier d'aides complémentaires :***

- Abondement pôle emploi
- Abondement de l'état : par exemple France Relance
- Abondement de l'entreprise (plusieurs moyens possibles)
- Abondement de votre OPCO

Demander un abondement à votre employeur



Si vous souhaitez effectuer votre formation sur votre temps de travail ou demander une prise en charge à votre employeur, vous devez obtenir son accord avant de transmettre votre inscription.

Etape 1 : Je télécharge le PDF de mon dossier de formation (ne pas cliquer sur “envoyer mon dossier” à l'organisme de formation)

Etape 2 : J'échange avec mon employeur en lui fournissant le document PDF

Etape 3 : Mon employeur m'attribue des droits directement en ligne sur [ce site](#)

Etape 4 : J'utilise mes nouveaux droits pour financer ma formation et m'inscrire à la session

Dotation volontaire employeur

Vous êtes salarié du secteur privé et vous avez un projet de formation professionnelle au sein de votre entreprise. Si vos droits sont insuffisants pour payer votre formation, vous pouvez demander à votre employeur de co-financer votre projet.

Rechercher une formation

- 1 Connectez-vous sur Mon Compte Formation
- 2 Recherchez votre formation dans le catalogue disponible sur Mon Compte Formation.
- 3 Sélectionnez votre session de formation en fonction de vos disponibilités
- 4 Demandez un financement complémentaire à votre employeur.

Solliciter mon employeur :

Etape 1 : Je télécharge le PDF de mon dossier de formation (ne pas cliquer sur « envoyer mon dossier » à l'organisme de formation)

Etape 2 : J'échange avec mon employeur en lui fournissant le document PDF

Etape 3 : Mon employeur m'attribue des droits directement en ligne sur le site www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr

Etape 4 : J'utilise mes nouveaux droits pour financer ma formation et m'inscrire à la session.

- Si mes droits sont suffisants, je valide mon dossier et je pars en formation !
- Si mes droits sont insuffisants, je peux régler personnellement le reste à payer par carte bancaire pour finaliser mon dossier.

Quelles conséquences en cas d'annulation de mon inscription à une formation ?

Mondossier est validé et je ne peux pas assister à la formation

- Votre dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés ou débute dans plus de 7 jours ouvrés ?

Vous pouvez annuler votre demande, les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

- Votre formation débute dans moins de 7 jours ouvrés ?

En cas de force majeure : les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

Sans raison valable : vos droits formation seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation. Le délai de rétractation s'arrête automatiquement le jour de la date de début de formation indiquée dans votre dossier de formation.

Je suis entré en formation et je souhaite abandonner

En cas de force majeure : vos droits réservés seront débités au prorata de votre temps de présence en formation ; si vous avez réglé un reste à payer il sera également débité au prorata de votre temps de présence en formation. Le reste de vos droits est libéré et le reste de votre reste à payer est remboursé directement sur votre carte bancaire qui a servi au paiement.

Sans raison valable : vos droits réservés seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera débité en totalité également.

Quels sont les motifs pour cas de force majeure ?

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

SUIVEZ NOTRE PAGE LOCALE LINKEDIN FRANCE



@QRP France

#QRPDdevelopingProfessionals

CONTACTEZ-NOUS

QRP FRANCE

60 Avenue Charles de Gaulle,
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Téléphone

01 82 88 33 49

E-mail

france@qrpinternational.com

